



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901
Siège social : Ecole Léon Feix
B.P. 39
97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901

Siège social : Ecole Léon Feix

B.P. 39

97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIATION

Nous avons été avisés d'une convention passée entre votre association et Monsieur Georges LAUMUNO, autorisant votre président à lui octroyer une régie d'avance à hauteur de 2 000 €. Cette régie d'avance, autorisée par votre conseil d'administration du 18 octobre 2017, est destinée à éviter que Monsieur Georges LAUMUNO supporte sur ses deniers personnels des dépenses éventuelles réalisées par ses soins pour le compte de l'association à l'occasion de ses missions.



Nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'autres conventions conclues visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Boulogne, le 7 février 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901
Siège social : Ecole Léon Feix
B.P. 39
97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901
Siège social : Ecole Léon Feix
B.P. 39
97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Guadeloupe relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 155 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 258 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 150 sur 274 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 14 683,59 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 13 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 7 225,21 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 6 autres comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 7 février 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA GUADELOUPE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	227	227			Fonds associatif	-3 879	-11 130
Terrains					Report à nouveau	310 018	337 627
Constructions					Résultat de l'association	46 450	-16 230
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	27 086	24 875	2 211	3 423	TOTAL FONDS PROPRES	352 588	310 267
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	27 353	24 834
					Fonds dédiés sur subventions	64 168	32 019
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 314	25 102	2 211	3 423	TOTAL PROVISIONS	91 521	56 854
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	940		940	1 012	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	3 927		3 927	10 167	Fournisseurs	14 820	7 111
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	5 002	5 664
Autres créances (dont erreurs débitrices)	34 452		34 452	5 377	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	535 987		535 987	412 302	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	23 209	4 602
Charges constatées d'avance	1 465		1 465	3 459	Produits constatés d'avance	91 842	51 242
TOTAL ACTIF CIRCULANT	576 771		576 771	432 317	TOTAL DETTES	134 873	68 619
TOTAL GENERAL	604 084	25 102	578 982	435 740	TOTAL GENERAL	578 982	435 740



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA GUADELOUPE

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	506 405	448 793
Ventes de produits pour cessions	330 674	329 989
Prestations de service et animations	288 984	325 786
Subventions d'exploitation	230 799	114 797
Produits divers de gestion courante	63 706	65 648
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	49 674	77 366
TOTAL	1 470 242	1 362 379
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	219 406	292 653
Variation des stocks de fournitures à céder	71	-21
Achats de fournitures administratives	1 313	1 476
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	880 308	783 924
Impôts et taxes	903	880
Salaires	48 089	44 909
Charges sociales	7 222	6 277
Autres charges	218 442	183 141
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	35 204	39 603
Dotations aux provisions	2 518	2 497
Engagements à réaliser sur subventions affectées	82 710	47 038
TOTAL	1 496 187	1 402 377
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-25 944	-39 999
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des placements	1 504	1 131
Reprises sur provisions		
TOTAL	1 504	1 131
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 504	1 131
RESULTAT COURANT (I + II)	-24 440	-38 868
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	97 492	56 329
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	97 492	56 329
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	26 482	33 692
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions	121	
TOTAL	26 602	33 692
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	70 890	22 638
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	46 450	-16 230

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE LA GUADELOUPE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	578 982,14 €	435 740,32 €
Résultat de l'exercice :	46 449,63 €	-16 229,96 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	258	274
dont coopératives et foyers agrégés :	155	150
dont coopératives et foyers non agrégés :	103	124
Nombre de coopérateurs :	38 174	40 449
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 777	1 779
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 61 399 € soit environ 5,40% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA GUADELOUPE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	46 449,63	{	1 338,99 pour le siège départemental
		{	45 110,64 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	34 451,75	{	19 768,16 pour le siège départemental
		{	14 683,59 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			13 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	23 209,24	{	15 954,03 pour le siège départemental
		{	7 255,21 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			6 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	535 986,79	{	188 286,48 pour le siège départemental
		{	347 700,31 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			2 243,23 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	35 203,89	{	1 763,04 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	33 440,85 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			215,75 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 569 238,78	{	387 470,42 pour le siège départemental
		{	1 181 768,36 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 624,31 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 522 789,15	{	386 131,43 pour le siège départemental
		{	1 136 657,72 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 333,28 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			291,04 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	2,0	2,0
Total	3,0	3,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Fichier Excel conçu par l'AD		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	180	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	70%	0%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	141	135
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	37	32
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	Rencontres individuelles	Rencontres individuelles
Participants aux séances de formation (estimation)		



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA GUADELOUPE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	227	227			Fonds associatif	-3 879	-11 130
Terrains					Résultat du siege de l'association	1 339	7 250
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	-2 540	-3 879
Autres immobilisations corporelles	27 086	24 875	2 211	3 423	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	27 353	24 834
Autres immobilisations financières					Fonds dédiés sur subventions	64 168	32 019
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 314	25 102	2 211	3 423	TOTAL PROVISIONS	91 521	56 854
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	940		940	1 012	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	3 927		3 927	10 167	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	14 820	7 111
Autres créances	19 768		19 768	3 321	Dettes fiscales et sociales	5 002	5 664
Trésorerie	188 286		188 286	96 309	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	1 465		1 465	3 459	Autres dettes	15 954	700
TOTAL ACTIF CIRCULANT	214 387		214 387	114 269	TOTAL DETTES	127 618	64 717
TOTAL GENERAL	241 700	25 102	216 598	117 691	TOTAL GENERAL	216 598	117 691


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE LA GUADELOUPE

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	106 395	110 995
Ventes de produits pour cessions	136	150
Prestations de service et animations	23 402	21 925
Subventions d'exploitation	166 992	81 065
Produits divers de gestion courante	23 715	12 535
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	49 674	77 366
TOTAL	370 314	304 036
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	290	390
Variation des stocks de fournitures à céder	71	-21
Achats de fournitures administratives	1 313	1 476
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	99 208	95 467
Impôts et taxes	903	880
Salaires	48 089	44 909
Charges sociales	7 222	6 277
Autres charges	141 762	109 845
Dotations aux amortissements	1 763	3 738
Dotations aux provisions	2 518	2 497
Engagements à réaliser sur subventions affectées	82 710	47 038
TOTAL	385 850	312 498
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-15 536	-8 462
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	956	1 084
Reprises sur provisions		
TOTAL	956	1 084
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	956	1 084
RESULTAT COURANT (I + II)	-14 579	-7 378
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	16 200	14 727
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	16 200	14 727
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	161	99
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions	121	
TOTAL	282	99
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	15 918	14 628
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	1 339	7 250

ANNEXE 2017/2018 DU SIEGE DEPARTEMENTAL OCCE 971 GUADELOUPE

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un **excédent** de **1 338,99 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II – NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	227,45 €			227,45 €
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers	804,68 €			804,68 €
Matériel de transport				
Matériel informatique	23 721,82 €	299,00 €	1 823,00 €	22 197,82 €
Mobilier de bureau	3 934,56 €	373,41 €	224,24 €	4 083,73 €
Immobilisations en cours				
Total	28 688,51 €	672,41 €	2 047,24 €	27 313,68 €



b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions de l'exercice

Acquisitions Matériel informatique

- SONO mobile SONY GTKXB60L (code : IM000014) 299,00 €

Total des acquisitions Matériel informatique **299,00 €**

Acquisitions Mobilier de bureau

- Fauteuil ERGO. TECKNET "COMPTABILITE" (code : IM000013) 373,41 €

Total des acquisitions Mobilier de bureau **373,41 €**

Total des acquisitions de l'exercice **672,41 €**

Désinvestissements de l'exercice

Désinvestissements Matériel informatique

- FAX BROTHER 1560 n°E64246H8F675487 (code : FAX003) 269,00 €
- Unité centrale "ACCUEIL" (code : IM000001) 676,00 €
- Onduleur "COMPTABILITE" (code : ONDUL002) 70,00 €
- Onduleur "ACCUEIL" Z1 Zenergy Cube 600 (code : ONDUL003) 55,00 €
- Ordinateur "Comptabilité" Fujitsu (code : ORDIO04) 753,00 €

Total des désinvestissements Matériel informatique **1 823,00 €**

Désinvestissements Mobilier de bureau

- Fauteuil cuir "COMPTABILITE" (code : FAUTEUIL01) 224,24 €

Total des désinvestissements Mobilier de bureau **224,24 €**

Total des désinvestissements de l'exercice **2 047,24 €**

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	227,45 €			227,45 €
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%	804,68 €			804,68 €
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	21 170,15 €	1 621,90 €	1 823,00 €	20 969,05 €
Mobilier de bureau	20%	3 063,36 €	261,95 €	224,24 €	3 101,07 €
	Total	25 265,64 €	1 883,85 €	2 047,24 €	25 102,25 €

2. Immobilisations financières

- Néant 0,00 €



3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

• 6 Agendas (cycle 1) sans guide du maître	306,00 €
• 93 Agendas (cycle 2)	158,10 €
• 20 Agendas (cycle 3)	24,00 €
• 107 Livrets (agenda)	374,50 €
• 1 Logiciel "Compta' Coop 3"	25,20 €
• 23 Cahiers de comptabilité générale	36,80 €
• 38 Cahiers de comptabilité de classe	15,20 €
Total des stocks de l'exercice	939,80 €

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	3 927,37 €		3 927,37 €
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	3 927,37 €		3 927,37 €

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale :

- NEANT

6. Autres créances

• Etat - Subventions à recevoir	14 388,28 €
• Régie d'avance M. LAUMUNO	837,50 €
• Mme ELBOURG Julie	581,88 €
• Produits à recevoir (FD aide Commissaire aux comptes + solidarité CME)	3 960,50 €
Total des Autres créances	19 768,16 €

7. Trésorerie

• Part sociale Bred	43 670,00 €
• Crédit Agricole (compte courant)	55 338,34 €
• Bred (compte courant)	35 029,69 €
• Crédit Mutuel Enseignant (compte courant)	7 956,34 €
• Crédit Mutuel Enseignant (compte solidarité)	14 290,00 €
• Crédit Agricole (compte livret)	465,87 €
• Crédit Agricole (compte livret A)	31 003,43 €
• Bred (compte CASDEN)	229,78 €
• Intérêts 2018 à recevoir « livret » et « livret A » (du 01/01/2018 au 31/08/2018)	156,31 €
• Caisse de l'A.D.	146,72 €
Total de la Trésorerie	188 286,48 €



8. Charges constatées d'avance

- FD (250 calendriers 2019 et 6 agendas cycle 1) 705,00 €
- FD (400 plannings 2019) 40,00 €
- 240 Abonnements AetE de sept. 2018 à déc. 2018 720,00 €

Total des Charges constatées d'avances 1 465,00 €

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	24 834,49	2 518,44		27 352,93
Indemnité du personnel				
Provisions pour charges	24 834,49	2 518,44		27 352,93
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	24 834,49	2 518,44		27 352,93

Dotations / reprises d'exploitation 2 518,44
 Dotations / reprises financières
 Dotations / reprises exceptionnelles
Total 2 518,44

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés et dons

Fonds dédiés + Dons	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Codification pour les comptes de charges et produits finissant par (0..)				
Le Séisme dans ma commune... (018)	807,77 €			807,77 €
Rectorat de la Guadeloupe (020)	887,84 €	10 780,00 €	9 771,87 €	1 895,97 €
D.A.C. de la Guadeloupe (021)	7 320,00 €	65 590,00 €	61 040,00 €	11 870,00 €
Parc national de la Guadeloupe (022)	450,26 €		450,26 €	0,00 €
Fonds attribués à l'AD971 (028)	34 495,00 €	1 792,47 €	16 173,58 €	20 113,89 €
Erasmus 15/17 Mat. Laure L. Soliveau MOULE (043)	-4 862,42 €	5 014,42 €	152,00 €	0,00 €
Erasmus 15/17 Elém. Marcel Lacombe ABYMES (044)	-5 121,97 €	8 740,37 €	3 618,40 €	
Erasmus 15/18 Elém. Grand-Camp ABYMES (045)	1 298,80 €	15 240,26 €	21 840,94 €	-5 301,88 €
Erasmus 16/19 Elém. Raphaël Cipolin PAP (046)	-3 255,87 €	15 892,00 €	10 042,73 €	2 593,40 €
Erasmus 17/18 Mat. Albertine Mignard P.T-BOURG (047)		14 920,00 €	12 041,23 €	2 878,77 €
Erasmus 17/19 Mat. Laure L. Soliveau MOULE (048)		36 144,00 €	18 600,26 €	17 543,74 €
Solidarité Saint-Martin et autres îles (049)		16 120,50 €	9 137,73 €	6 982,77 €
Psychologues des îles du Nord (050)		34 051,84 €	29 268,38 €	4 783,46 €
Total	32 019,41 €	224 285,86 €	192 137,38 €	64 167,89 €



4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

• ORANGE ANTILLES FRANCE TELECOM	165,89 €
• CANON	122,75 €
• INTERNET ORANGE	60,00 €
• SOLIDARITE LAIQUE	8 030,50 €
• FCC (FAST COMPUTER COMPANY)	179,00 €
• Frs FACTURES NON PARVENUES	6 262,27 €

Total des Fournisseurs

14 820,41 €

6. Dettes fiscales et sociales

• Provision congés payés « personnels du siège »	1 582,32 €
• URSSAF « personnels du siège » (charges d'août 2018)	990,45 €
• MUTUELLE « personnels du siège » (charges de juil. et août 2018)	124,48 €
• Retraite complémentaire C.G.R.R. « personnels du siège » (charges de juil. et août 2018)	968,16 €
• Prévoyance « personnels du siège » (charges de juil. et août 2018)	77,12 €
• Provision charges sociales sur congés payés « personnels du siège »	654,65 €
• Formation pro. UNIFORMATION « personnels du siège » (charges de janvier à août 2018)	604,42 €

Total des Dettes fiscales et sociales

5 001,60 €

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

• Fédération Nationale OCCE	0,00 €
Total du compte Fédération Nationale	0,00 €

8. Autres dettes

• Ass. DEFI-CEFRIM (M. CASTRY)	490,00 €
• Ass. KONTAKAZ (M. FERUS Edgard)	420,00 €
• Associat° GWADA'CIRCUS (M. LOIAL)	700,00 €
• Ass. CERCLE D'ESCRIME CHEVALIER S	700,00 €
• Mme KRAUZ Véronique	420,00 €
• Mme JULAN Franciane	1 050,00 €
• Mlle BARLAGNE Lydia	1 540,00 €
• RECTORAT DIVISAC	484,03 €
• Mr COCO Gilbert	210,00 €
• SMART PROD	840,00 €
• M. BENJAMIN Moïse	350,00 €
• Mme FLORION Clémentine	490,00 €
• M. GONZALEZ Thomas	700,00 €
• Ass. DJOK	350,00 €
• Mme COFFRE Barbara	2 590,00 €
• Mme SIOBUD Valérie	1 680,00 €
• Mme GRAND Francelise	1 190,00 €
• Mme AZEDE Nicole	1 750,00 €

Total des Autres dettes

15 954,03 €

9. Produits constatés d'avance

• Projets DAC 2018/2019	38 500,00 €
• 6 Subventions non identifiées reçues du 27/08/2013 au 24/04/2018	53 341,74 €

Total des Produits constatés d'avance

91 841,74 €



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	38 174	40 449
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,605 €	1,568 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	102 870,15 €	107 125,40 €
Cotisations versées à la Fédération	41 609,66 €	43 684,92 €
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	41 609,66 €	43 684,92 €

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	45 507,00 €	81 065,09 €
Subventions conseil général & régional	4 000,00 €	
Subventions communes		
Autres subventions	117 484,77 €	
Total	166 991,77 €	81 065,09 €
Dont versées aux coopératives <small>(Total des comptes 657... et 65800008), la somme reversée est supérieure aux subventions reçues car elle contient des reliquats des comptes 7894...</small>	208 004,95 €	104 975,51 €

3. Produits de gestion courante

- Dons Solidarité St-Martin & Autres Iles 14 290,00 €
- Recette tombola AD971 6 852,25 €
- Aides Fédération OCCE 2 573,00 €

Total des Produits de gestion courante 23 715,25 €

4. Produits exceptionnels

- Fonds attribués à AD971 1 792,47 €
- Autre produits exceptionnels 13 068,20 €
- Produits de fermeture des comptes 1 094,64 €
- Gain sur charges sociales 13,44 €
- Dons sur paiement des coopératives 216,02 €
- Cotisations antérieures (affiliation) 15,00 €

Total des Produits exceptionnels 16 199,77 €

5. Charges exceptionnelles

- Autres charges exceptionnelles 140,96 €
- Charges exceptionnelles sur paiement des coopératives 15,55 €
- Perte sur charges sociales 4,30 €
- Dotations aux amortissements exceptionnels (sortie immo. non totalement amorti) 120,81 €

Total des Charges exceptionnelles 281,62 €



V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Pointe-à-Pitre, de locaux (environ 30 m²) dépendant du groupe scolaire situé à l'école élémentaire Léon Feix – Assainissement – POINTE-A-PITRE.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 370 heures de travail (dont Conseil d'administration, bureau et séance de travail 150h – Permanence 50h – Conseil d'école 5h – Conseil de maître 5h – Accompagnement pédagogique 75h – Accompagnement gestion 75h – Représentation OCCE 10h) valorisées à 10 175 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **La BRED :**

Une mutualisation des comptes des coopératives scolaires affiliées avait été réalisée avec la BRED (convention FESTIVAL du 25/06/2008). En raison de la faible rémunération de cette mutualisation, le 15/06/2016 la BRED a mis un terme à cette convention.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de comptes mutualisés	0	0
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	0,00 €	0,00 €
Montant des intérêts perçus par l'AD (avant impôts)	0,00 €	0,00 €
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts nets perçus après impôts	0,00 €	0,00 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%